

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2025-59 – Règlementation de la circulation et du stationnement du centre-ville à l’occasion du marché nocturne

Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212.1,

VU le code de la Route

VU L’avis favorable du STA PONTARLIER

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement pendant le marché nocturne organisé par la ville de Maîche

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits le samedi 05 juillet 2025 de 13h30 à minuit :

- rue Montalembert, du numéro 2 au 23
- rue du Général de Gaulle devant le 16 et 16 bis.

L’accès aux commerces et des riverains à leur domicile sera autorisé, uniquement à pied.

Article 2 : Une déviation sera mise en place :

- La circulation des VL et PL dans le sens MONTBELIARD-PONTARLIER ou PONTARLIER-MONTBELIARD se fera normalement.
- La circulation des VL et PL venant de DAMPRICHARD ou CHARQUEMONT en direction de MONTBELIARD ou PONTARLIER sera déviée par la rue du Belvédère.
- La circulation des VL en provenance du centre et en direction de CHARQUEMONT ou DAMPRICHARD se fera par la rue d’Helvétie. Les PL seront déviés par l’Avenue Leclerc, rond-point de la Croix St marc et rue St Michel.

... X ...

Publié sur le site internet le 23 juin 2025

Ville de Maîche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr

Article 3 : La circulation sera rétablie à la fin du marché nocturne et démontage des installations et nettoyage de la rue Montalembert par les services techniques de la ville de Maîche.

Article 4 : Les panneaux d'interdiction de stationner, de déviation et des barrières seront déposés sur place par les services municipaux, dans l'agglomération de Maîche.

Article 5 : La gendarmerie et le service de police municipale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche
- Monsieur le responsable du service technique
- Madame la cheffe du STA de Pontarlier
- Monsieur le chef de centre de secours principal de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale,

Maîche, le 20 juin 2025

Le Maire,

Régis LIGIER

